

CONTRAT DE VENTE D'UNE ENTREPRISE

ENTRE:

.....

.....

(ci-après appelé(e) "le vendeur")

O1

ET:

.....

.....

(ci-après appelé(e) "l'acheteur")

(le vendeur et l'acheteur ci-après collectivement appelés "les parties")

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur désire acheter l'entreprise du vendeur suivant les termes et conditions ci-après mentionnés;

CONSIDÉRANT QUE le vendeur accepte de vendre ladite entreprise à l'acheteur;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent confirmer leur entente par écrit;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente constatée dans le présent contrat;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1.00 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent contrat.

O2 **2.00 OBJET**

Sous réserve des prix, termes et conditions ci-après stipulés, le vendeur vend à l'acheteur, qui achète du vendeur, toute son entreprise faisant affaires sous le nom "....." (ci-après appelée "l'entreprise") et ayant son siège social (ou son principal établissement) au Ladite entreprise comprend:

- a) la machinerie, l'outillage, le matériel et l'équipement utilisés par le vendeur dans l'exploitation de l'entreprise, et dont une liste est en annexe "....." du présent contrat;
- b) tous les outils, accessoires et pièces de rechange se rattachant à l'exploitation de l'entreprise et dont une liste est en annexe "....." du présent contrat;
- c) tous les effets mobiliers, y compris le mobilier de bureau, les améliorations locatives et les enseignes, et dont une liste est en annexe "....." du présent contrat;
- d) tout le matériel roulant de l'entreprise et dont une liste est en annexe "....." du présent contrat;
- a) la liste des clients de l'entreprise, et dont une liste est en annexe "....." du présent contrat,

--	--

vendeur acheteur

y compris les rapports de crédit effectués sur ceux-ci et l'achalandage reliés à l'exploitation de l'entreprise, de même que tous les droits, titres et intérêts de l'entreprise dans les contrats et ententes intervenus avec ces clients, les commandes en carnet, contrats de franchise, de royautés et de technologie, droits de subvention et généralement tous autres éléments d'actif devant être enregistrés aux livres et utilisés dans l'exploitation de l'entreprise;

- b) tous les droits, titres et intérêts du vendeur dans les stocks, travaux en cours et comptes à recevoir de l'entreprise, y incluant tout remboursement d'impôt et/ou de taxe provinciale ou fédérale, qu'il soit déjà réclamé ou non et les comptes à recevoir considérés douteux ou mauvais aux livres de l'entreprise;
 - c) tous les droits, titres et intérêts du vendeur dans tout contrat, dans la mesure où l'acheteur jugera bon de s'en prévaloir;
 - d) toutes les marques de commerce, raisons sociales et noms commerciaux, enregistrés ou non, utilisés ou ayant été utilisés par l'entreprise et tous les droits pouvant résulter de leur utilisation en regard de l'exploitation de l'entreprise, de même que ceux destinés à l'exploitation de celle-ci et dont une liste est en annexe "....." du présent contrat;
 - e) tous les droits, titres et intérêts du vendeur dans les brevets, dessins industriels, dessins et droits d'auteur utilisés ou destinés aux fins de l'exploitation de l'entreprise et dont une liste est en annexe "....." du présent contrat;
 - f) tous les permis et licences se rapportant à l'exploitation de l'entreprise, dans la mesure où ils sont transférables;
 - g) tous les droits, titres et intérêts du vendeur dans le matériel informatique, de même que dans les programmes informatiques utilisés dans l'exploitation de l'entreprise;
 - h) copie des rapports, états financiers, livres comptables, cardex, fichiers, feuilles de prix de revient, études, analyses, systèmes de compilation utilisés ou destinés à l'exploitation de l'entreprise pour les (.....) dernières années, aux frais de l'acheteur lorsqu'il en requiert ainsi des copies;
 - i) toute la papeterie et toutes les fournitures servant à l'exploitation de l'entreprise, et notamment toutes les factures et tous les comptes, coupons de production, enveloppes, en-têtes de lettres servant à des fins de vente ou de contrôle interne;
 - j) tous les catalogues, publications, kiosques pour fins publicitaires et autres objets publicitaires relatifs à l'entreprise;
 - k) tous les droits du vendeur dans le bail et dans les améliorations locatives des lieux loués situés au, incluant toutes les décorations, partitions, boiseries, étagères, tapis et toute amélioration se trouvant dans les lieux loués, sous réserve des droits du locateur;
 - l) tous les droits, titres et intérêts du vendeur dans le ou les numéros de téléphone suivants:
.....
 - m) tous les droits, titres et intérêts du vendeur dans le ou les numéros de télécopieur suivants:
- ci-après collectivement appelés "les biens".

O3 Toutefois, sont exclus de la vente de l'entreprise les biens suivants:
.....

3.00 CONSIDÉRATION

O4 3.01 Prix d'achat

Le prix d'achat total est de dollars (.....\$). La ventilation dudit prix d'achat est la suivante:

--	--

vendeur acheteur